

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

PRESENTS : Mme BOISSIER Gisèle ; M. GOUYARD Gilles ; Mme TIXIER Monique ; M. HUGUET Bruno ; M. COMBE Jean-Pierre ; M. MALOT Hervé ; M. PEINY Alain ; Mme THIVAT-CLUZEL Emilie.

ABSENTS EXCUSES : M. FRANCES Christian ; Mme GOMES Sandra.

Madame Monique TIXIER a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 26 juillet 2017 à l'approbation de l'assemblée. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ce compte-rendu.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SIEG

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite à la modification des statuts du S.I.E.G. (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz) du Puy-de-Dôme, toutes les Communes adhérentes ont reçu un courrier en août demandant de transmettre pour le 4 novembre 2017 au plus tard la délibération de désignation des délégués. Puis, le 18 septembre 2017, le S.I.E.G. a envoyé un mail avançant la date butoir au 30 septembre 2017. C'est pourquoi, la séance de Conseil municipal a lieu ce lundi 25 septembre pour avoir le temps de transmettre la délibération pour la date requise.

Il est donc nécessaire de désigner deux membres du Conseil municipal qui représenteront la Commune au sein du secteur intercommunal d'énergie d'Aigueperse. Courant octobre, les représentants des 25 communes composant le secteur intercommunal d'énergie désigneront parmi eux 4 délégués pour siéger au comité syndical du S.I.E.G. Monsieur Gilles GOUYARD, premier adjoint, qui était jusqu'alors délégué au S.I.E.G., informe l'assemblée qu'il accepte de représenter Montpensier au sein du secteur d'Aigueperse mais qu'il ne se représente pas pour siéger au Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents désignent Monsieur Gilles GOUYARD, comme représentant titulaire au secteur intercommunal d'énergie d'Aigueperse et Monsieur Hervé MALOT, comme représentant suppléant.

RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS AVEC LE CENTRE DE GESTION

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2015, la Commune a signé trois conventions avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour bénéficier de trois missions facultatives, à savoir, l'assistance pour les dossiers de retraite des agents affiliés à la CNRACL, le pôle santé au travail et l'accompagnement pour la gestion des agents en situation d'inaptitude physique. Elle précise que les missions facultatives du Centre de Gestion sont des services payants non compris dans les missions obligatoires qui elles sont financées par une cotisation patronale de 0,80% sur la masse salariale.

Dans la mesure où les trois conventions en vigueur arrivent à terme le 31 décembre 2017, si le Conseil municipal souhaite que la Commune continue en 2018 à bénéficier des services qu'elles prévoient, il est nécessaire de délibérer.

Madame le Maire présente ces trois services en proposant pour chacun de continuer à adhérer ou non.

– Assistance retraites des agents CNRACL :

Ce service aurait un coût pour Montpensier de 50,00 € par an. Il ne paraît pas indispensable d'en bénéficier dans la mesure où le seul agent communal affilié à la CNRACL est loin d'avoir l'âge de la retraite (Madame Elisabeth MORAND, secrétaire de mairie).

– Pôle santé au travail :

L'adhésion à ce service est facturé 75,00 € par an et par agent soit 450,00 € par an.
La Commune doit choisir parmi trois options.

Option 1 : adhérer à l'ensemble des prestations du pôle santé qui sont les suivantes :

- Suivi médical des agents (visite d'embauche, visites tous les deux ans...)
- Prévention, hygiène et sécurité au travail :
 - un conseiller en hygiène et sécurité au travail peut venir faire un diagnostic (Mme OLLIER est venue en juin 2017)
 - un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) peut faire une inspection
 - un ergonome peut venir pour améliorer les postes de travail
 - un psychologue du travail peut proposer un accompagnement individuel ou collectif pour prévenir les risques psychosociaux

Option 2 : adhérer aux seules missions relatives à la prévention et à l'hygiène et sécurité au travail car la collectivité adhère à un service de médecine professionnelle autre

Option 3 : adhérer aux seules prestations de l'ergonome et du psychologue du travail

Madame le Maire pense que le plus simple est d'adhérer à l'ensemble des prestations du pôle santé (option 1) car l'avantage est d'avoir un seul interlocuteur pour les visites de médecine du travail et pour la prévention, l'hygiène et la sécurité au travail, cette dernière mission étant obligatoire pour les collectivités. Si on adhère à l'option 2 ou 3, il faudra trouver un autre service de médecine du travail.

– Accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique :

Ce service concerne tous les agents titulaires (secrétaire de mairie) et non titulaires de droit public. Or, avec l'arrêt des contrats aidés, la Commune emploiera exclusivement des agents de droit public. Dans l'immédiat aucun agent n'est concerné mais on peut être confronté au problème si un agent rencontre des problèmes de santé le déclarant inapte.

Le coût de ce service est de 50 € par an jusqu'à 4 agents et 100,00 € par an de 5 à 9 agents.

Madame le Maire pense qu'il est utile d'adhérer à ce service car malheureusement un agent peut rencontrer des problèmes de santé importants qui le rendent inapte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à renouveler deux conventions avec le Centre de Gestion, d'une part, celle concernant le pôle santé et, d'autre part, celle dédiée à la gestion des agents en situation d'inaptitude physique.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer trois emplois permanents, un pour l'entretien de la voirie et des bâtiments et deux pour l'école et les services périscolaires.

Le contrat CUI de Monsieur Sébastien DESNIER, agent d'entretien de la voirie et des bâtiments arrive à terme le 31 décembre 2017 et ne pourra pas être renouvelé, notamment en raison des décisions du gouvernement concernant la suppression des emplois aidés. Madame le Maire propose de créer un emploi à mi-temps (17 h 30 par semaine). Un contrat à durée déterminée pourrait être signé avec M. S. DESNIER à compter du 1^{er} janvier 2018.

En ce qui concerne l'école et les services périscolaires, les deux CUI qui avaient été signés avec Mesdames Christelle BARRIER et Marion MAGNIEZ n'ont pas été validés par le service de paiement des aides de l'Etat sur décision gouvernementale d'arrêter les contrats aidés. Dans la mesure où Madame le

Maire s'était engagée envers ces deux employées et que la Commune s'était engagée envers les familles pour accueillir comme les années précédentes les élèves aux services périscolaires (garderie, cantine et Nouvelles Activités Périscolaires), des contrats à durée déterminée d'un mois, soit du 1^{er} au 30 septembre 2017, ont été signés.

Malgré cette annonce du gouvernement d'arrêter les contrats aidés par l'Etat, sur demande de l'Association des Maires de France, le ministère du travail a annoncé que les CUI concernant les emplois dans les écoles seraient maintenus. De ce fait, Madame le Maire se renseigne régulièrement auprès de POLE EMPLOI pour savoir si les deux CUI qu'elle a signés pourraient être pris en compte. Néanmoins, dans l'attente d'une décision, il est préférable de créer des postes sur lesquels seront affectés Mmes C. BARRIER et M. MAGNIEZ.

Concernant Mme BARRIER qui effectue 20 heures de travail par semaine répartis entre des fonctions d'agent d'entretien pour 6 heures et des fonctions d'aide maternelle à l'école et aux services périscolaires pour 14 heures, il est nécessaire de créer un poste de 14 heures car un poste d'agent d'entretien de 6 heures est vacant suite à la démission de Madame Christelle FONSECA. Un poste de 25 heures qui sera pourvu par Mme M. MAGNIEZ est également créé.

Un nouveau contrat d'un mois sera signé à compter du 1^{er} octobre avec ces deux employées communales et sera éventuellement renouvelé si POLE EMPLOI n'a toujours pas donné de réponse fin octobre ou si les CUI ne sont pas accordés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents, de créer à compter du 1^{er} janvier 2018, un emploi à mi-temps d'agent d'entretien de la voirie et des bâtiments dans le grade d'Adjoint Technique (17 h 30 hebdomadaires) et à compter du 1^{er} octobre 2017, deux emplois d'aide maternelle à l'école et aux services périscolaires au grade d'Adjoint Technique, un de 14 heures hebdomadaires et un de 25 heures hebdomadaires.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Salle polyvalente :

Un point est fait sur le dossier de mise en conformité de la salle polyvalente. Sur un total de dépenses de 86.027,33 € TTC, le montant de la subvention FIC (Conseil départemental) est de 22.623,00 €, celui de la DETR (Etat) s'élève à 20.025 € et le remboursement FCTVA sera de 13.764,00 € environ. Le coût final pour la commune sera donc de 29.615,33 €.

Le nouveau règlement qui a été approuvé par le Conseil municipal en date du 26 juillet 2017 entre en vigueur au 1^{er} octobre 2017 et sera accompagné d'un nouveau document plus complet pour assurer au mieux l'état des lieux. 50 chaises ont été achetées pour un montant de 1.290 € TTC, en vue du remplacement des chaises défectueuses.

L'inauguration en présence de la population est prévue en janvier et sera couplée avec la rencontre annuelle de la galette des rois.

2 – Travaux :

Un point est fait sur les travaux dans la commune par Monsieur Gilles GOUYARD (2^e adjoint). Il a été signalé des inondations dans la cour d'un riverain de la rue de la Marcellange, en cas de gros orages. Des haies ont été taillées. La réfection des peintures des fenêtres et des portes de la mairie est en cours.

3 – Autres travaux :

Les travaux effectués par l'opérateur FREE pour amener la 4G sont terminés. Dans la rue du Pré d'Amour, les poteaux EDF (dont les lignes ont été enterrées) ont été déposés.

4 – Essaim de frelons

La présence d'un essaim de frelons asiatiques, chemin du Bouron, a été signalée. Monsieur Gilles GOUYARD s'est rapproché du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) qui intervient dans pareil cas et ce à titre gracieux.

5 – Achat de divers matériels :

Un ordinateur pour le secrétariat a été acheté pour un montant de 789,60 €. Le matériel existant était vieillissant et manquait de mémoire. Face à l'avancée des nouvelles versions des logiciels qui doivent être sans cesse installées, les membres du bureau municipal (mairie et ses adjoints) en concertation avec la secrétaire de mairie, ont opté pour l'achat d'une nouvelle unité centrale.

Un réfrigérateur plus grand (montant d'environ 800,00 €) a été commandé pour la salle polyvalente. La livraison est prévue prochainement. Un lave-linge pour un montant de 288,00 € TTC a été acheté également et mis à disposition des assistantes de l'école.

6 – Elections sénatoriales :

Trois postes étaient à pourvoir pour le département du Puy-de-Dôme. Jean-Marc BOYER (Les Républicains), Jacques-Bernard MAGNER (Parti Socialiste) et Eric GOLD (La République En Marche) ont été élus. Le cumul des mandats n'étant plus possible, Eric GOLD doit démissionner de son poste de Président de la Communauté de Communes Plaine Limagne. Un nouveau vote va avoir lieu pour réélire un Président et des Vice-Présidents.

7 – Nouvelles attributions du maire :

A partir du 1^{er} novembre 2017 et selon la loi de la nouvelle organisation de la justice, les nouvelles attributions dévolues à l'officier d'Etat Civil sont le changement de nom, de prénom, l'enregistrement des Pacs (Pactes Civils de Solidarité) et la rectification des erreurs ou omissions matérielles. Ce sera donc la mairie, et non plus le tribunal d'instance, qui sera chargée de prendre acte de ces démarches.

8 – Agenda

- 28/09/2017 : réunion du SIAD Riom-Limagne (Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile) à Aigueperse
- 17/10/2017, à 19 h 00 : réunion du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
- 23 et 30/10/2017 à 19 h 00 : préparation et relecture de l'Echo de la Butte
- 06/11/2017 à 18 h 00 : distribution de l'Echo de la Butte